

# **INDEX** **DE VIABILITÉ DES** **MÉDIAS**

---

## **2006/2007**

**Développement de  
Médias Indépendants  
Viables  
au Afrique**



---

---

## INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

[www.irex.org/msi](http://www.irex.org/msi)

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: [msi@irex.org](mailto:msi@irex.org)

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

[www.irex.org](http://www.irex.org)

**Coordonnateur de projet :** Leon Morse

**Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction:** Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

**Réviseurs:** Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

**Conception et mise en page :** OmniStudio, Washington, DC

**Imprimeur :** Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

**Traduction :** Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

**Notification de droits :** il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

**Remerciements :** cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

**Avis de non-responsabilité :** les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

*Compte tenu de ces évènements, la presse a perdu la confiance du public et du gouvernement et, en général, les gens se méfient des journalistes. Sous le nouveau gouvernement, quelques journalistes qui ont survécu au génocide et d'autres journalistes rwandais qui vivaient en Ouganda et qui sont revenus au pays ont repris le travail.*



RWANDA

La majorité des journalistes du Rwanda ont péri dans le génocide de 1994. Ils faisaient partie du groupe d'environ un million de Tutsi et de Hutu modérés victimes d'une milice armée extrémiste connue sous le nom de *Interhamwe*. Ce génocide fut déclenché par le décès du président Juvénale Habyarimana dans un accident d'avion. On soupçonne des rebelles réfugiés en Ouganda d'avoir provoqué l'accident. Les médias furent accusés de propager la haine pendant le génocide qui dura environ 100 jours. Certaines chaînes de radio locales et des organes de la presse écrite avaient encouragé les gens à attaquer leurs voisins. Des extrémistes hutu eurent recours à la radio pour mobiliser la majorité hutu, coordonner le massacre et tenter de s'assurer que les Tutsi soient systématiquement éliminés. Les Rwandais en veulent toujours aux gouvernements occidentaux d'être très peu intervenus pour rétablir la situation. En effet, le génocide ne prit fin que lorsque le Front Patriotique Rwandais et l'armée ougandaise saisirent le pouvoir et mirent fin aux massacres.

Certains journalistes, qu'on soupçonnait d'avoir participé activement au génocide firent l'objet d'enquêtes par des groupes internationaux des droits de l'homme et furent appréhendés et accusés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, mis en place par les Nations Unies. D'autres journalistes choisirent l'exil. On compte parmi ceux qui furent trouvés coupables de génocide, d'incitation au crime et de crimes contre l'humanité, Hassan Ngeze, le propriétaire du journal *Kangura*, Jean-Bosco Barayagwiza, Ferdinand Nahimana, Valérie Bemeriki ainsi qu'un journaliste belge, Georges Ruggiu Omar, de la Radio Télévision des Mille Collines (généralement connue en 1994 sous le sobriquet de « Radio de la haine »). Le tribunal des Nations Unies les a condamnés à des peines allant de 12 ans à la perpétuité.

Compte tenu de ces événements, la presse a perdu la confiance du public et du gouvernement et, en général, les gens se méfient des journalistes. Sous le nouveau gouvernement, quelques journalistes qui ont survécu au génocide et d'autres journalistes rwandais qui vivaient en Ouganda et qui sont revenus au pays ont repris le travail. Toutefois, le gouvernement a établi une nouvelle constitution et d'autres lois pour assurer que ce qui s'est produit pendant le génocide ne se répète pas. Des représentants du gouvernement rwandais ont publiquement mis en garde les journalistes contre la transgression de la loi au nom de la liberté de la presse.

La note globale du Rwanda de 2,29 témoigne de résultats plutôt bons pour les objectifs 1 et 3, soit la liberté d'expression et la pluralité des sources d'information. Les résultats pour les objectifs 4 et 5, la gestion des affaires et les associations de soutien, sont moins bons étant tout juste, l'un supérieur, et l'autre inférieur à 2.

# COUP D'ŒIL SUR LE RWANDA

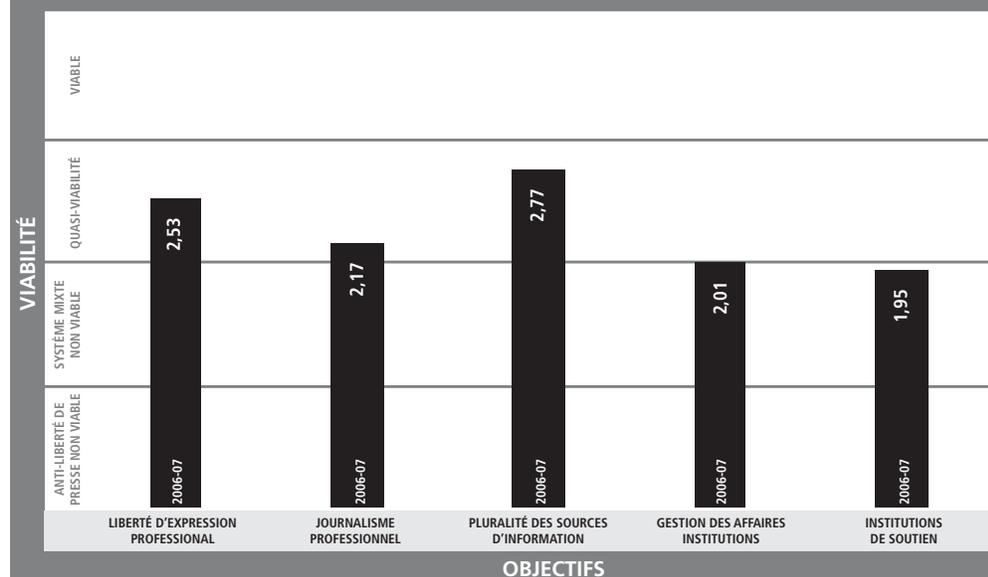
## GÉNÉRAL

- > **Population** : 9 907 509 (estimation - juillet 2007, *CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Kigali
- > **Groupes ethniques (% de la population)** : Hutu 84 %; Tutsi 15 %; Twa 1 % (*CIA World Factbook*)
- > **Religions (% de la population)** : catholiques 56,6 %; protestants 26 %; adventistes 11,1 %; musulmans 4,6 %; religions indigènes 0,1 %; aucune 1,7 % (2001, *CIA World Factbook*)
- > **Langues** : kinyarwanda (langue officielle); langue bantou nationale; français (langue officielle); anglais (langue officielle); kiswahili (swahili) langue utilisée dans le commerce (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas 2006)** : 2,341 milliards de dollars US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **RNB par habitant (PPP – 2006)** 1 270 \$ US (Banque mondiale de développement, 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 70,4% (hommes 76,3%; femmes 64,7%) (recensement 2002, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : président Paul Kagame (depuis le 22 avril 2000)

## DONNÉES RELATIVES AUX MÉDIAS

- > **Nombre de médias de la presse écrite, de stations de radio et de télévision en activité** : presse écrite : 62 journaux (seulement 15 sont actifs); 51 autres publications enregistrées; radio : 16 stations enregistrées et actives; chaînes de télévision : 1
- > **Statistiques sur la circulation des journaux** : trois principaux selon le tirage : *Imvaho Nsya* (journal publié aux deux semaines, propriété du gouvernement, tirage 8 000); *Umuseso* (quotidien privé, tirage 7 000); *Izuba* (quotidien privé, tirage 6 000)
- > **Indices d'écoute** : trois principales stations de radio : Contact FM (privée); Radio Rwanda (propriété du gouvernement); City Radio (privée)
- > **Agences de presse** : Agence Rwandaise d'Information (privée)
- > **Revenu annuel du secteur des médias provenant de la publicité** : S. O.
- > **Usage d'Internet** : 65 000 (estimation 2006, *CIA World Factbook*)

### INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: RWANDA



**Anti-liberté de presse non viable (0-1)** : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

**Système mixte non viable (1-2)** : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

**Quasi-viabilité (2-3)** : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

**Viable (3-4)** : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

## OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 2,53

À quelques exceptions près, les résultats de la majorité des indicateurs étaient semblables à la note globale. Les principales divergences ont trait aux indicateurs 7 et 8, respectivement le plus bas et le plus élevé. Pour ce qui est du moins bon résultat, les panélistes se sont plaints que les journalistes du secteur privé n'ont qu'un accès restreint à l'information publique et qu'il leur est difficile d'obtenir des commentaires ou des interviews de représentants du gouvernement. Ils ont toutefois noté qu'il n'existait pas de restrictions légales d'accès à l'actualité de source étrangère.

Au cours des dix dernières années, le Rwanda a mis en place une structure pour appuyer la liberté d'expression et la liberté de la presse. Le gouvernement a aussi promis d'en faire plus dans un avenir rapproché. Mais, comme ailleurs, l'application de lois adéquates laisse à désirer. En effet, certaines lois restrictives sont toujours en vigueur tout comme d'ailleurs d'anciennes pratiques touchant le rôle de la presse et le traitement accordé aux médias et aux journalistes. Ces lois sont exacerbées par le souvenir du rôle qu'ont joué certains médias pendant la tragédie de 1994. Les indicateurs dont les résultats sont les meilleurs sont ceux qui ont trait à l'accès des médias à l'actualité de source étrangère et à la liberté d'entrée dans la profession journalistique. Le plus faible résultat porte sur l'accès à l'information.

Certaines dispositions de la constitution rwandaise garantissent la liberté de la presse et la liberté d'expression. Par contre, les médias et le public rwandais en général profitent à peine de ces droits, car certaines lois viennent contredire la constitution. Les panélistes ont, entre autres, mentionné la loi de 2002 régissant la presse et le Code pénal. La loi régissant la presse restreint l'accès des médias à l'information non protégée et aux procès-verbaux du cabinet. En vertu du Code pénal, la diffamation demeure une infraction criminelle. Le gouvernement a eu recours à de telles lois pour fermer, en donnant très peu de justifications, certaines entreprises de presse comme *The Weekly Post*, *Dé-Libérations*, la chaîne française RFI et d'autres. Les panélistes ont donné des exemples de harcèlement de journalistes par des représentants du gouvernement et parfois d'appels à des rédacteurs en chef pour savoir quels articles sont prévus pour la journée et quels reporters en sont chargés.

On note toutefois que le gouvernement a convenu de modifier la loi régissant la presse, soit d'y enlever les sections qu'on considère comme nuisibles à la liberté de la presse. Des clauses de la nouvelle version garantissent l'accès à l'information

non protégée. Si elles sont adoptées, elles mettront fin à des restrictions qui existent depuis des décennies.

Les panélistes admettent que le gouvernement a fait beaucoup de consultations en préparation de ces changements et les journalistes rwandais ont bien hâte de voir si la nouvelle version tiendra compte de leurs suggestions. James Munyaneza, le directeur de l'information du *New Times* déclare : « Nous avons effectivement été consultés, mais nous ne sommes pas convaincus que le gouvernement tiendra compte de nos vues. S'il n'en tient pas compte, il nous faudra faire des pressions auprès des députés qui devront bientôt débattre ce projet qui fera l'objet d'un vote. » Il ajoute qu'en raison de la situation actuelle, les médias sont menacés, car certains représentants du gouvernement insistent pour qu'au besoin les journalistes révèlent leurs sources, ce qu'ils trouvent inacceptable.

C'est le Haut Conseil de la Presse du Rwanda (HCP) qui informe le gouvernement des questions touchant les médias. De ses cinq membres, trois sont nommés par l'association professionnelle des médias privés, un par les médias de l'État et le dernier par le ministre de l'Information pour représenter les intérêts de l'État. En théorie, le Haut Conseil

### LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMEUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

#### INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

de la Presse facilite la réglementation des médias en faisant au président des rapports et des recommandations sur les mesures disciplinaires, mais il ne peut prendre aucune autre mesure. Dernièrement, son pouvoir s'est affaibli après que le gouvernement n'en ait pas tenu compte et ait pris des mesures sans le consulter. Le nouveau projet de loi sur les médias propose que le Haut Conseil ait le pouvoir de sanctionner les entreprises de presse qui agissent contrairement aux lois du pays et de leur retirer leur permis.

Les panélistes conviennent que les permis de diffusion sont accordés à la presse écrite et aux médias électroniques de façon juste et transparente. Ils ont indiqué que toute personne qui désire créer une chaîne de radio ou de télévision ou encore un journal est libre de demander un permis, lequel est délivré en quelques jours. Un service du ministère de l'Information est responsable de ces permis et c'est son directeur qui prend la décision de les accorder ou non.

L'accès au marché et le système fiscal sont équitables pour les entreprises de presse et conformes à ceux des autres secteurs. Le gouvernement a renoncé à l'impôt sur tout l'équipement importé pour les médias.

Les panélistes sont d'avis qu'il y a des cas isolés de violence contre les journalistes. Dans quelques cas, le gouvernement a mené enquête et poursuivi les responsables. Le rédacteur en chef du journal *Omuhunguz*, Jean Bosco Gasasira, a été brutalement attaqué avec une barre de fer après avoir reçu des menaces de mort en raison de son reportage critique sur des accusations de corruption portées contre des fonctionnaires. Un suspect fut arrêté, accusé et finalement condamné à la prison à vie par le tribunal.

Les panélistes ont indiqué que bien que la loi garantisse aux médias publics l'indépendance rédactionnelle, dans la pratique cette loi n'est pas toujours appliquée. Les rédacteurs en chef sont nommés par le gouvernement et, afin de protéger leur emploi, ils publient ou diffusent ce qu'ils croient être favorable à leur employeur — l'État. Il n'existe toutefois pas de loi qui favorise ou accorde un avantage concurrentiel aux médias publics au détriment des médias privés.

La diffamation est une infraction criminelle et il revient à l'accusé de prouver son innocence. Les panélistes témoignent que l'appareil judiciaire du Rwanda a maintenu son indépendance comme l'indiquent nombre de cas où des journalistes ont eu gain de cause dans des procès intentés par l'État, des particuliers ou des politiciens. Lorsque des entreprises de presse ont eu gain de cause, elles ont été acquittées par le tribunal après avoir prouvé leur innocence. Dans les cas où des entreprises de presse ont perdu, on leur a imposé des amendes et ordonné de présenter des excuses. Les panélistes ont dit n'avoir jamais vu de cas où des journalistes

auraient été tenus coupables d'avoir publié des déclarations critiquant le président.

La loi qui régit actuellement les médias s'applique prétendument de la même façon, qu'il s'agisse d'entreprises publiques ou privées. Mais, tel n'est pas le cas dans la pratique. Les médias d'État ont facilement accès à l'information publique alors que cet accès est restreint pour les médias privés. Le gouvernement a tendance à transmettre à ses propres médias l'information qu'il veut faire connaître au public. Lorsque des médias privés obtiennent accès à des documents publics qui ne sont pas considérés comme secrets, il n'y a pas de problème. Cependant, s'il s'agit de documents secrets, l'entreprise de presse peut être sanctionnée par le gouvernement. Bien que par le passé certains fonctionnaires aient accordé des interviews à des entreprises de presse privées, ils sont très sélectifs dans leur choix, préférant les entreprises avec lesquelles ils se sentent à l'aise. Les panélistes espèrent que ces barrières à la liberté d'accès à l'information prendront fin si le nouveau projet de loi est adopté par le parlement puisque ce projet garantit l'accès à l'information publique.

Les panélistes déclarent qu'il n'y a pas de restriction à l'accès aux sources étrangères d'actualité pour les entreprises de presse et qu'on peut librement avoir recours à Internet à condition d'en avoir les moyens (typiquement dans les zones urbaines). Pour certaines entreprises, les sources premières d'actualité internationale sont les agences internationales de presse et Internet et ces entreprises sont libres de publier ou de diffuser l'information dans la langue de leur choix.

Le panéliste George Kalisa, rédacteur des suppléments au *New Times*, indique qu'on peut accéder à la profession de journaliste librement pourvu qu'on sache écrire et rapporter les nouvelles. Il n'y a pas non plus de restriction à l'abandon de la profession. Les cartes de presse sont émises à leurs reporters par les entreprises de presse et ces cartes sont exigées par les organisateurs d'événements gouvernementaux, entre autres, pour les conférences de presse.

## OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

### Note : 2,17

Pour cet objectif, seul l'indicateur 5, soit la rémunération des journalistes, se démarquait de la moyenne avec une note qui lui était inférieure d'un point.

« Bon nombre de nos collègues ne sont pas qualifiés et manquent d'objectivité dans leur travail », explique Didas Gasana, directeur administratif de *Newsline*. Il ajoute que les journalistes qualifiés qui ont les compétences et les connaissances nécessaires pour faire un bon travail n'ont pas

les ressources ni les installations nécessaires pour garantir le professionnalisme. Les autres panélistes étaient d'accord avec Didas Gasana en ce qui concerne le manque d'objectivité et en attribuaient la cause aux faibles salaires qui poussent les journalistes à accepter des cadeaux et des paiements en échange de couvertures favorables. Ils maintiennent toutefois que des journalistes respectent les exigences de la profession. Les panélistes ont aussi soulevé la question des propriétaires d'entreprises de presse qui adoptent des politiques rédactionnelles en fonction de leurs intérêts personnels au détriment de l'objectivité.

En abordant la question de l'éthique professionnelle, les panélistes se sont reportés au Code de Conduite de 2002 mis au point par l'Association Rwandaise des Journalistes (ARJ). Ce code déontologique est de même niveau que les autres codes internationaux, tels ceux qui existent au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Allemagne et en Ouganda. L'Association a participé à sa promotion en organisant des ateliers et des séminaires à Kigali. Elle n'a cependant pas pu faire de même dans les autres régions du Rwanda en raison d'un manque de fonds. Certaines entreprises de presse l'ont adopté et voient à ce que leur personnel y adhère strictement. Les panélistes se sont toutefois avoués surpris que le Code ne soit pas suivi par un plus grand nombre de journalistes. « Bien des journalistes doivent compter sur les pots-de-vin pour assurer leur survie, contrairement à ce que prévoit le Code », ajoute Muramila Gasheegu, correspondant de la radio et de la presse écrite.

Les panélistes reconnaissent que l'autocensure est une réalité à tous les niveaux. Elle s'explique d'abord par la crainte de perdre son emploi. C'est particulièrement le cas dans les

entreprises d'État. L'autocensure est un problème moins aigu dans le secteur privé, surtout pour les journaux les plus respectés. Les panélistes ont fait remarquer que certains rédacteurs en chef forcent les reporters à abandonner certains articles qui portent sur des points sensibles en matière de sécurité ou de politique, lesquels pourraient causer des problèmes à l'entreprise. Toujours selon les panélistes, l'autocensure est attribuable à la faible rémunération des journalistes : ils acceptent de laisser tomber certains articles sur paiement de pots-de-vin.

Les médias peuvent couvrir les principaux événements et les enjeux importants sans problème à condition d'être invités. Les panélistes mentionnent que des entreprises de presse ne sont parfois pas invitées en raison de divergences avec les organisateurs. George Kalisa ajoute : « tout dépend des organisateurs, qui peuvent préférer certaines entreprises à d'autres. Certains sont d'avis que les médias électroniques sont plus efficaces que la presse écrite. Il faut de plus tenir compte de l'histoire des médias au Rwanda dans le cadre du génocide qui a entraîné la mort de plus d'un million de personnes. Nous sommes en période de réconciliation et les médias sont considérés comme une force négative dans ce processus, si bien que certains continuent de les éviter. » Les panélistes sont d'avis que lorsque tous les médias sont invités à des événements importants, ces derniers sont bien couverts, qu'il s'agisse de la presse électronique ou écrite. Si la politique domine l'actualité, c'est qu'elle se vend bien.

La majorité des journalistes sont mal payés, ce qui explique l'omniprésence de la corruption dans les médias. Certaines entreprises de presse ne paient tout simplement pas leurs reporters, entre autres, les journalistes indépendants, qui doivent compter sur les largesses de ceux qu'ils interviewent. Leurs articles sont donc essentiellement de la publicité payée. Des journalistes acceptent de ne pas publier certains articles pour arrondir leur fin de mois.

Toutefois, les panélistes ont ajouté que même des journalistes bien payés acceptent des pots-de-vin, mais qu'il s'agit alors d'une décision personnelle. Ces reporters, chaque fois que leur article est publié ou diffusé, se font payer par les personnes ou les organismes sur lesquels porte l'article. Toujours selon les panélistes, les reporters les mieux payés reçoivent 250 000 francs rwandais (500 \$ US) par mois et les cadres de la rédaction 500 000 francs rwandais (1000 \$ US). Les journalistes moins bien payés reçoivent 50 000 francs rwandais (100 \$ US) par mois. Emma Nshekanabo, modératrice du panel, indique que les journalistes ont tenté de régler ce problème par l'entremise de leur association. Ils croient que lorsqu'ils auront formé un syndicat, il pourra exiger des conditions de travail équitables et de meilleurs salaires pour tous les journalistes au pays.

#### LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

##### INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

Les panélistes conviennent que le temps alloué à l'information et au divertissement à la radio et à la télévision dépend des pratiques de chaque entreprise de presse. Certaines consacrent plus de temps aux émissions de divertissement qu'à l'actualité, car les Rwandais préfèrent la musique aux informations. Les panélistes ont ajouté que les chaînes de radio qui faisaient un excellent travail en information et qui y consacraient beaucoup de temps ont perdu une partie de leur auditoire.

Selon eux, la majorité des entreprises de presse disposent d'équipement moderne pour obtenir, produire et distribuer l'information. Les propriétaires de médias ont en fait profité de l'exonération d'impôt accordée par le gouvernement pour importer un tel équipement. Quant aux nouvelles entreprises médiatiques, dont les installations laissent à désirer, c'est leur produit qui en souffre. Pour les panélistes, tout ne se résume pas à l'équipement : une plus grande compétence est requise afin d'améliorer le contenu général des médias. Ils croient que les associations professionnelles devraient intervenir dans la répartition de l'équipement pour que tous les médias en profitent.

Les panélistes indiquent que certaines entreprises de presse font un meilleur travail que d'autres dans la couverture de domaines spécialisés. En effet, certaines d'entre elles ont investi davantage dans la formation de leurs reporters et de leurs rédacteurs en chef pour qu'ils se spécialisent alors que d'autres n'ont rien fait. Il se pratique un journalisme d'enquête de qualité, et quelques journalistes spécialisés réalisent des reportages sur la santé, les études et les affaires sans négliger de consulter les experts appropriés.

### OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION

**Note : 2,77**

Les résultats des divers indicateurs étaient semblables à la moyenne pour cet objectif. Les panélistes se disent relativement satisfaits du nombre de sources d'information offertes au public et de l'accès qu'a le public au moins à une partie de ces sources. Toutefois, ils conviennent que le degré d'objectivité en actualité varie considérablement.

Diverses sources d'information : radio, télévision, journaux et Internet fournissent des renseignements au public, surtout dans les villes. Des signaux radio sont transmis dans toutes les régions du pays et la radio d'État, Radio Rwanda, est accessible partout. La télévision n'est captée que dans les villes. Le gouvernement a facilité l'établissement de journaux et de stations de radio communautaires en fournissant l'équipement et la mise de fonds. Il s'est servi de ce type de médias pour mobiliser les citoyens sur le terrain afin d'encourager les

projets de développement. De plus, les gens se servent de ces médias pour répondre à leurs propres besoins.

« Très peu de gens, soit 20 pour cent de notre population alphabétisée, ont les moyens de s'acheter un journal. La majorité d'entre eux obtiennent leur information de la radio, car les postes de radio et les téléviseurs sont bon marché » déclare Didas Gasana. Un petit poste de radio coûte environ 6 \$ US et un téléviseur noir et blanc entre 120 \$ US et 150 \$ US. Le panéliste Sam Rubulika indique que récemment le gouvernement a distribué des postes de radio à divers représentants locaux chargés de l'information afin de leur permettre de mieux recevoir et de mieux transmettre l'information au public. Il y a peu de lecteurs chez les Rwandais. Les panélistes avouent que même si aucune restriction n'est imposée à Internet, il n'est accessible que dans les zones urbaines et son coût élevé le rend inaccessible à la majorité des gens.

Comme pour l'accès à Internet, aucune restriction légale n'est imposée à l'accès aux médias locaux et internationaux. Selon les panélistes, c'est encore là une question de prix. Par exemple, des journaux étrangers sont offerts sur le marché, mais rares sont ceux qui peuvent les acheter. Certains ont des abonnements aux chaînes de télévision étrangères, telles que CNN et BBC, qui sont relayées par les chaînes locales, sans ingérence de l'État. Cependant, la plupart de ces

#### LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.

##### INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

médias se trouvent uniquement en ville et à peine dans les milieux ruraux.

Les médias de l'État sont entièrement dominés par le gouvernement et présentent rarement le point de vue de l'opposition. Leurs rédacteurs en chef et leurs cadres supérieurs sont nommés par le gouvernement et ne jouissent pas d'une indépendance complète. Les panélistes sont d'avis que ce n'est que pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 2003 qu'on a accordé à l'opposition une place égale dans les médias publics en raison de la surveillance exercée par le Haut Conseil de la Presse. Bien que ce conseil existe toujours pour régir le temps d'antenne et l'espace accordés dans les médias publics, sa présence ne se fait plus sentir. Comme de plus en plus de chaînes de radio privées sont établies, les politiciens de l'opposition ne voient pas la nécessité de lutter pour obtenir du temps d'antenne de Radio Rwanda. Les panélistes ajoutent qu'en dépit du fait que les médias de l'État font de nombreux reportages sur les activités du gouvernement, ils produisent aussi des émissions éducatives et d'autres émissions utiles au public. On ne peut pas compter sur les médias privés pour ce genre d'émissions.

Les panélistes ont indiqué qu'il n'existe qu'une agence d'information locale, l'Agence Rwandaise d'Information, dirigée par le gouvernement. Ils sont d'avis que cette agence a peu à offrir aux entreprises de presse qui partagent toutes la même source d'information. Sulah Munyaneza déclare que certaines entreprises de presse disposent de plus de renseignements que n'en fournit l'Agence Rwandaise d'Information parce qu'elles ont des correspondants dans la majorité des régions du pays. Il ajoute que des entreprises comptent sur des agences étrangères, telles que Reuters, AP, AFP, MENA et d'autres pour obtenir les nouvelles étrangères.

Les radios et télévisions privées produisent la majorité de leurs émissions, lesquelles sont généralement d'excellente qualité. Elles achètent aussi des émissions de loisir et d'actualité. Les actualités à la radio et à la télévision privées sont différentes de celles de l'État qui sont à peu près toujours favorables au gouvernement.

La propriété des médias n'est un secret pour personne. Selon les panélistes, il est très facile de savoir qui est propriétaire de stations de radio ou de journaux. Il suffit de prendre note de ceux qui s'y intéressent. Les lecteurs comptent sur diverses sources d'actualité pour se renseigner sur les faits. En général, on se reporte à des stations de radio ou à des journaux particuliers pour de l'information particulière.

Les questions sociales sont bien couvertes par tous les médias sans exception, y compris les questions relatives aux intérêts des femmes et des minorités. Les langues minoritaires ne sont pas utilisées au Rwanda. Tous les gens se servent du

kinyarwanda pour communiquer, en plus du français et, récemment, de l'anglais.

#### OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES

Note : 2,01

Les résultats varient selon les divers indicateurs de cet objectif. Quelques-uns sont mauvais, d'autres supérieurs à la moyenne et l'indicateur 5, sur les subventions gouvernementales, est excellent. Les pires résultats ont été attribués aux indicateurs 3 et 7, relatifs aux agences publicitaires, aux indices d'écoute, et aux tirages.

Les panélistes affirment que les médias privés sont des entreprises à but uniquement lucratif et qu'ils sont gérés de façon efficace. Ils ont aussi admis que quelques entreprises de presse sont mal administrées par leur patron, ce qui les rend moins concurrentielles.

Toujours selon les panélistes, diverses entreprises de presse ont des sources communes de revenu qui vont de la vente de leurs produits et de la publicité au parrainage et aux prêts d'institutions financières. Comme le secteur de la publicité n'a pas encore pris son essor, les entreprises de presse comptent plutôt sur les sociétés, le gouvernement et des particuliers qui veulent placer des annonces. Des sociétés importantes profitent d'une telle possibilité pour influencer la politique rédactionnelle de certains médias si bien que ces derniers finissent par perdre leur objectivité lorsqu'ils font des reportages sur les clients qui leur achètent de la publicité.

#### LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

##### INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

Le Rwanda n'a pas d'agences publicitaires autres que les entreprises de relations publiques à l'emploi de sociétés importantes. Toutefois, selon la modératrice, Emma Nshekanabo, récemment, des firmes comme Creative Communications, Data Pro et Creaxio ont fait leur apparition. Il s'agit d'un nouveau phénomène et il est encore difficile de dire si ces firmes vont réussir, car pour l'instant elles n'ont pas de lien avec les entreprises de presse.

Les panélistes sont d'avis que la majorité des entreprises de presse, surtout les médias électroniques, consacrent plus de temps d'antenne à la publicité qu'à l'information parce que la publicité fournit une part importante de leurs revenus. Bien que la presse écrite assure un meilleur équilibre entre l'information et la publicité, elle sacrifie parfois des articles d'actualité à la publicité.

Les panélistes affirment que les médias privés ne reçoivent pas de subventions directes du gouvernement, mais que certains d'entre eux ont une réputation de loyauté envers lui en vue d'obtenir de la publicité de la part de ses agences. Leur indépendance rédactionnelle se trouve alors compromise, car ils craignent de perdre ce revenu.

Les panélistes indiquent qu'aucune entreprise de presse n'a fait de recherche pour découvrir ce que ses lecteurs ou ses auditeurs désirent. Les médias ne savent pas qui sont leurs chroniqueurs les plus aimés ni laquelle de leurs émissions est la plus populaire. Aucune firme spécialisée n'offre ce genre de service au Rwanda.

Il est difficile d'obtenir des données exactes sur la circulation des journaux ou les indices d'écoute de la radio ou de la télévision, car il n'y a pas de firmes spécialisées dans le domaine. Par conséquent, chaque entreprise de presse électronique ou écrite s'autoproclame régulièrement la plus populaire.

## OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

**Note : 1,95**

Les résultats de la majorité des indicateurs étaient semblables à la moyenne. Cependant, le manque d'association professionnelle a fait baisser le résultat du premier indicateur. L'indicateur 7 a obtenu une bonne note, car les panélistes ont trouvé que les canaux de distribution des médias n'étaient pas soumis à des restrictions.

Pour l'instant, il n'y a pas d'association de propriétaires ou de patrons d'entreprises de presse au Rwanda. Cependant, les panélistes ont parlé du travail d'associations professionnelles, entre autres, l'Association Rwandaise des Journalistes (ARJ),

la Maison de la Presse (mise sur pied par PANOS), dont les membres sont des journalistes ainsi que des chroniqueurs débutants, de même que le Haut Conseil de la Presse où sont représentés tous les intervenants du secteur des médias, y compris le gouvernement. Didas Gasana, de *Newsline*, est d'avis que le « Haut Conseil de la Presse est... inutile, car il est financé et contrôlé par le gouvernement et relève du bureau du président. » La majorité des panélistes indiquent que seule l'ARJ a par le passé défendu les journalistes et continue de le faire chaque fois que leurs droits sont violés. L'ARJ participe de plus à des programmes de formation en journalisme.

Toutefois, le directeur de la rédaction du journal *The Weekly Post*, Sulah Nuwamanya, ne partage pas l'avis des autres panélistes. Il déclare que l'ARJ fait très peu pour venir en aide aux journalistes qui se trouvent dans des situations difficiles. « Lorsque certaines entreprises de presse ont été fermées, l'ARJ n'est pas intervenue », précise-t-il.

Les panélistes ont aussi indiqué que le Rwanda n'a pas d'organisations non gouvernementales qui encouragent la liberté d'expression et la liberté de la presse.

Selon George Kaliza, la majorité des professionnels des médias n'ont pas reçu de formation en bonne et due forme. Plusieurs viennent du domaine de l'enseignement ou de l'armée. Les panélistes attribuent la mauvaise formation au manque d'écoles de journalisme. Le gouvernement a tenté d'améliorer la situation en conseillant aux journalistes d'obtenir une formation de base. Il a aussi collaboré avec

### LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

#### INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

l'Institut PANOS pour créer un service de formation, le Centre de Formation aux Médias des Grands Lacs (Great Lakes Media Training Centre), pour le perfectionnement des journalistes qui n'ont pas de qualification et pour la formation de ceux qui veulent devenir journalistes.

La qualité des cours de journalisme qu'offrent les deux établissements existants est excellente, ont indiqué les panélistes. La plupart des diplômés préfèrent un emploi en relations publiques ou dans la presse électronique. La formation est pratique et les étudiants qui reçoivent un diplôme de ces universités sont bien formés et prêts à travailler sans avoir besoin de formation supplémentaire. Il existe aussi des possibilités de formation à l'étranger, mais la concurrence est très forte et certains de ceux qui obtiennent une telle formation ne reviennent pas au pays.

Les panélistes ont attesté qu'il existe aussi des possibilités de formation à court terme et en milieu de travail pour permettre aux journalistes de se perfectionner. Ces programmes sont parrainés par les entreprises de presse et grâce à des dons d'institutions comme PANOS. La formation PANOS est très respectée, car elle est donnée par des instructeurs locaux et étrangers. On convient que la durée des cours, une à deux semaines, est trop courte et qu'elle devrait plutôt être d'un à trois mois.

Les sources de papier journal sont toutes privées. La seule bonne imprimerie appartient à l'État et est difficile d'accès pour certaines entreprises, surtout celles qui sont perçues comme critiques à l'égard du gouvernement. En outre, les entreprises privées craignent que l'État publie leurs meilleurs articles dans ses journaux ou que leurs tirages soient délibérément retardés par son imprimeur étant donné la forte concurrence dans le secteur de l'imprimerie. On trouve aussi des imprimeries privées, mais elles ne seraient pas à la hauteur. Selon les panélistes, en raison de la pénurie de services d'imprimerie, certaines entreprises font imprimer leur production à l'étranger, par exemple en Ouganda ou en Tanzanie. Les coûts sont raisonnables, mais les retards sont inévitables dans une telle situation. Le gouvernement entend acheter des presses modernes qui seront, a-t-il promis, mises à la disposition de tous.

Les réseaux de distribution, comme les kiosques à journaux, sont tous propriété privée et sont gérés efficacement. L'accès à Internet n'est pas restreint. Les radiotélévisions indépendantes sont maîtres de leurs propres émetteurs, bien que les panélistes déplorent l'influence politique dans l'attribution de secteurs de diffusion par le gouvernement.

## Liste des participants au panel

**George Kalisa**, rédacteur des suppléments au *New Times*, Nyagatare

**Sulah Nuwamanya**, directeur de la rédaction, *The Weekly Post*, Kigali

**James Munyaneza**, directeur de l'information, *New Times*, Kigali

**Godwin Agaba**, reporter indépendant, *Omuseso Newspaper*, Gishenyi

**Magnus Mazimpaka**, reporter indépendant, *New Times and Ingazo*, Byumba

**Didas M. Gasana**, directeur administratif, *Newsline* (Rwanda Independent Media), Kigali

**Sam Rubulika**, reporter, *Focus Newspaper*, Kigali

**Faruk Nduwumwe**, reporter, *Orinfo/Rwanda TV*, Kigali

**Julius Mbaraga**, reporter, *New Times*, Nyagatare

**Gasheegu Muramila**, reporter, *Radio Rwanda*, Kigali

## Modératrice

**Emma Nshakanabo**, conseillère-médias, Kigali

L'étude sur le Rwanda a été coordonnée par, et menée en partenariat avec l'Association des journalistes des pays d'Afrique de l'Est, Kampala, Ouganda.